APPEL À PROJETS EN FORET DOMANIALE D'AGRE

(TARN-ET-GARONNE / 82)

(Domaine privé de l'Etat)

VALORISATION DU PATRIMOINE
Parcours sportif type accrobranche

ANNEXE 4a - FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Nom (personne physique) ou **raison sociale** (personne morale)	
Nature du candidat (*Personne morale Personne physique Collectivité Organisme public ou mixte Autre***)**	
Numéro SIREN ou SIRET[1] (EXTRAIT KBIS a joindre)	
Adresse postale	
Type d'entreprise[2] **(***PME / Grande entreprise***)**	

Représentant légal

Nom	
Titre	

Contact

Nom	
Titre	
Adresse postale	
Mail	
Téléphone (Portable / fixe)	

[1] Uniquement par les personnes morales déjà constituées.
[2] Au sens des lignes directrices concernant les aides d'Etat à la protection de l'environnement et à l'énergie pour la période 2014-2020 (JO C 200 du 28.06.2014 p 7)

Pièces à fournir

1. Présentation administrative du candidat :
 - un extrait Kbis ou tout document équivalent de moins de 3 mois permettant de justifier la situation juridique du candidat et statuts à jour pour les sociétés
2. Présentation commerciale/ capacité technique :
 - La plaquette commerciale de l'entreprise ;
 - Références professionnelles du candidat des 3 dernières années permettant d'apprécier l'expérience du candidat pour l'activité, objet de la présente consultation ;
3. Capacité économique et financière :
 - Les bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices
 - le chiffre d'affaires global des 3 dernières années exercices ;
4. Déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que :
 - le candidat n'est pas sous le coup d'une procédure collective (sauvegarde, redressement, liquidation judiciaire)
 - la régularité de la situation fiscale, sociale, au regard du travail dissimulé
 - la régularité de paiement des charges sociales et fiscales
 - le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8221-2, L.8221-3, L8221-5, L.8251-1, L.5221-11, L.5221-8, L.8231-1, L.8241-1, L.8241-2 du Code du Travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France,